

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 4 novembre 2025**

**Délibération 15/ 2025 : conclusion d'une convention de partenariat avec la
Ville de Collioure**

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d' Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le décret 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu les articles 7 et 16 des statuts de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes

Étaient présents :

Agnès LANGEVINE, Eliane JARICKY, Patrick CASES, Hermeline MALHERBE, Charles CHIVILO, Georges BARTOLI, GenevièveERRAMUZPÉ, Jean-Baptiste LLATI, Isabel ALTADILL-CHICHET, Bernadette COSTASECA, Gaëlle CERATTI

Excusés :

Carole DELGA, Julien BARAILLE, Christophe MANAS, Laurence FRANCOIS, Olivier ROMERO GAYO, Rémi LACAPERE, Marie-Edith PERAL, Alexandre DOULUT, Jean-Jacques LOPEZ, François LEMARTINEL

Considérant :

Pour faciliter la circulation de leurs publics respectifs, enrichir la qualité de l'offre de visites et d'évènements proposée aux visiteurs, le Mémorial et le Musée d'Art Moderne de Collioure souhaitent mutualiser leurs moyens pour amplifier le rayonnement de leur prochaine exposition temporaire et en rationaliser les coûts.

Ce partenariat permettrait de produire et faire vivre un programme d'expositions temporaires, complémentaires et coordonnées qui mettra en lumière le parcours d'artistes exilés sur le territoire des Pyrénées-Orientales durant la seconde guerre mondiale :

« **Les jours clairs sont rares** », Itinéraires d'artistes en exil, entre Europe en crise et refuge méditerranéen (1920-1945) au Mémorial entre mars 2026 et mars 2027

« **Je laisse la peinture pour plus tard** », Otto Freundlich et Jeanne Kosnick-Kloss, un couple en exil (1940-1943) à Collioure en février et septembre 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 10/11/2025

Aglication agencé Espace.com

99_DE-068-200045680-20251104-D15_2025-DE

Cette mutualisation de moyens porte à la fois sur le commissariat d'exposition, la production des expositions et du catalogue attaché, le transport des œuvres, la stratégie de communication et sa déclinaison en supports ou la programmation d'évènements scientifiques ou culturels jalonnant la période de présentation au public.

Pour compléter le dispositif et affirmer la complémentarité des parcours entre les deux expositions, il est proposé de mettre en place une incitation tarifaire en accordant le bénéfice du tarif réduit aux visiteurs pouvant présenter un billet d'entrée acquitté au sein de l'autre musée.

Les modalités administratives et financières de ce partenariat ambitieux sont précisés dans la convention jointe en annexe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

le Conseil d'Administration décide :

- **D'APPROUVER** le partenariat et le projet de convention afférent
- **DE CHARGER** la Directrice de signer cette convention

Fait à Salses-le-Château, le 4 novembre 2025

Par délégation de la Présidente de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes, Carole DELGA, la présidente de séance, Agnès LANGEVINE

Pour la Présidente

par délégation

la Directrice de l'EPCC du
Mémorial du Camp de Rivesaltes
Céline SALA-PONS



Rendue exécutoire
le 14 NOV. 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 10/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-066-200045680-20251104-015_2025-DE